

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce septième jour de février 2018 (07/02/2018) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Marlène Doucet      Robert Tessier      Micheline Demers  
Gaétan Beauchesne

Sont absents : Guy Dessureault, Robert Doucet, Serge Trudel.

Tous formants quorum sous la présidence de Robert Tessier, conseiller. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**Résolution 2018-02-023**      Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Micheline Demers  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2018.
4. Présentation des comptes.
5. Renouvellement de la cotisation annuelle – ADMQ.
6. Engagement de Ninon Fortier au poste de secrétaire administrative.
7. Changement de taux RREMQ.
8. Dépôt des soumissions (TECQ) –Réfection chaussée et travaux de voirie divers rues. 3<sup>e</sup> rue – 6<sup>e</sup> rue – rue Dumont.
9. Demande d'appui ville de La Tuque – Correction de la route 155 Sud.
10. Adoption du règlement 008-2018 – Comportement éthique des élus.
11. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
12. Achat d'un clinomètre.
13. Assemblée publique sur le projet de règlement 35045-UR-2018-01.
14. Demande d'ajout de luminaire pour le 1650, route Ducharme.
15. Offre de service – Société Mutuelle de Prévention.
16. Varia - Ristourne MMQ.
17. Période des questions.
18. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

**Résolution 2018-02-024**      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2018

Il est proposé Gaétan Beauchesne  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2018 tel que rédigé.

-Adoptée-

**Résolution 2018-02-025** Présentations des comptes à payer

**ATTENDU** que pour l'approbation des comptes à payer du mois de janvier 2018 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu que des comptes au montant 94 724.72 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 94 724.72 \$ sont disponible en date du 07 février 2018.

Sylvie Genois  
Secrétaire-trésorière

**Résolution 2018-02-026** Renouvellement de la cotisation annuelle  
– ADMQ

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu ce qui suit :

- renouveler l'adhésion de Sylvie Genois comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance;
- autoriser le paiement de la cotisation et de l'assurance au montant de 865.39 \$.

-Adoptée-

**Résolution 2018-02-027** Engagement de Ninon Fortier au poste de secrétaire administrative

Il est proposé par Micheline Demers  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu d'autoriser ce qui suit :

- de procéder à l'engagement de Ninon Fortier au poste de secrétaire administrative;
- au taux horaire de 18 \$;
- à raison de 35 heures/ semaine;
- pour une période de probation de trois (3) mois.

-Adoptée-

**Résolution 2018-02-028** Changement de taux RREMQ

**ATTENDU** que le Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) devait faire l'objet d'une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2016;

**ATTENDU** que suite au dépôt de cette évaluation auprès des organismes de surveillance, le taux de cotisation des employés et des employeurs doit être modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**ATTENDU** qu'à compter de la première paye qui sera dans le rapport mensuel de janvier 2018, les cotisations requises exprimées en pourcentage des salaires admissibles au RREMQ sont les suivantes : Cotisation des participants 6,765 % - Cotisation des employeurs 6,915%.

Il est proposé par Micheline Demers  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu d'approuver ces changements de taux du RREMQ.

-Adoptée-

**Résolution 2018-02-029** Dépôt des soumissions TECQ –  
Réfection chaussée et travaux de voirie divers rues. 3<sup>e</sup> rue – 6<sup>e</sup> rue –  
rue Dumont

**ATTENDU** que la Municipalité a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution des travaux à la réfection chaussée et travaux de voirie de la 6<sup>e</sup> rue, 3<sup>e</sup> rue et rue Dumont.

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Micheline Demers  
et résolu ce qui suit :

- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme soit « Construction et Pavage Boisvert Inc », la soumission relative à la réfection chaussée et travaux de voirie de la 6<sup>e</sup> rue, 3<sup>e</sup> rue et rue Dumont, pour un prix de 213 428.09 \$ incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission ouverte le 06 février 2018;
- cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro MEK-P0184/MEK-P0185/MEK-P0186 préparé le 06 octobre 2017 par Patrice Bédard, ingénieur à la MRC de Mékinac.

-Adoptée-

**Résolution 2018-02-030** Demande d'appui ville de La Tuque –  
Correction de la route 155 sud

**RELANCE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE DEVANCEMENT DES TRAVAUX DE CORRECTION DE LA ROUTE 155 SUD À L'ENDROIT DU KILOMÈTRE 107**

**ATTENDU** la dangerosité de la courbe, de la pente et du pont situés au kilomètre 107 sur la route 155 Sud, qualifiant cette zone d'accidentogène, Ville de La Tuque a effectué des représentations à plusieurs reprises auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour demander la priorisation de la correction de cette courbe;

**ATTENDU** la pétition déposée par des citoyens du secteur le 25 février 2016 demandant la correction de la courbe au kilomètre 107;

**ATTENDU** les résolutions adoptées par le conseil d'agglomération les 19 avril 2016 et 17 janvier 2017 demandant au Ministère la réfection de la courbe;

**ATTENDU** la demande émise par le comité de sécurité publique de Ville de La Tuque pour l'uniformisation de la vitesse sur cette portion de route et la correction de la signalisation;

**ATTENDU** que l'échéancier des travaux amorcés par le Ministère qui consiste au réaménagement de la courbe et à l'adoucissement de la pente porte la réalisation des ceux-ci à l'an 2019;

**ATTENDU** que ce conseil d'agglomération trouve inconcevable les délais d'exécution de correction de cette zone qui est le théâtre de multiples accidents de la route dont trois décès jusqu'à maintenant;

**ATTENDU** que deux rapports du coroner font état du danger de la configuration de la route à cet endroit mis en cause relativement aux deux décès survenus en janvier 2017 ainsi qu'un décès en 2012 où des recommandations ont été émises au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**ATTENDU** l'inaction du Ministère depuis une trop longue période et considérant l'urgence d'agir pour limiter les risques futurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Marlène Doucet

**ET RÉSOLU :**

- que ce conseil d'agglomération demande impérativement au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec :
  - le déploiement des moyens nécessaires afin de devancer au printemps 2018 les travaux de correction de la courbe, de la pente et du pont à l'endroit du kilomètre 107 de la route 155 Sud;
  - la mise en place d'une signalisation d'alerte à l'approche de la zone visée dans les deux directions;
  - l'harmonisation de la limite de vitesse à 70 km/h entre les kilomètres 103 et 107 sur la route 155 Sud.
- que ce conseil d'agglomération sollicite l'appui des municipalités avoisinantes, soit la municipalité de Lac-Bouchette, la municipalité de Lac-Édouard, la municipalité de La Bostonnais, la municipalité de St-Roch-de-Mékinac, la MRC de Mékinac, la municipalité de Trois-Rives ainsi que la municipalité de Grandes-Piles;
- que copie de cette résolution soit transmise à la ministre du Tourisme, ministre responsable de la région de la Mauricie et députée de Laviolette, madame Julie Boulet.

-Adoptée-

**Résolution 2018-02-031** Adoption du règlement 008-2018 – Comportement éthique des élus

**ATTENDU** qu'un avis de motion du règlement numéro 008-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été donné à la séance ordinaire du 10 janvier 2018;

**ATTENDU** qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

**ATTENDU** que ce règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent les lois municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Marlène Doucet et résolu :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- que soit adopté le règlement numéro 008-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

-Adoptée-

Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Inspecteur  
Aucun permis pour le mois de janvier 2018 n'a été émis.

**Résolution 2018-02-032** Achat d'un clinomètre

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Marlène Doucet et résolu d'autoriser la dépense pour l'achat d'un clinomètre, instrument servant à calculer les degrés d'une pente.

-Adoptée-

**Résolution 2018-02-033** Assemblée publique sur le projet de règlement 35045-UR-2018-01

Il est proposé par Micheline Demers appuyé par Marlène Doucet et résolu ce qui suit :

- une assemblée publique se tiendra le 07 mars 2018 à 18 heures 30, en rapport avec le projet de règlement 35045-UR-2018-01;
  - le conseiller Gaétan Beauchesne en fera la présentation.
- Adoptée-

**Résolution 2018-02-034** Demande d'ajout de luminaire pour le 1650, route Ducharme

**ATTENDU** la demande de Lucie Geoffrion et Bernard Dumais pour l'obtention d'une lumière de rue au 1650 route Ducharme.

Il est proposé par Micheline Demers  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu ce qui suit :

- d'accepter cette demande pour l'installation d'une lumière de rue pour le 1650, route Ducharme;
  - d'autoriser l'achat de cette lumière de rue.
- Adoptée-

**Résolution 2018-02-035** Offre de service – Société Mutuelle de Prévention

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu de renouveler l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2018.

-Adoptée-

A déposer au conseil – Ristourne au montant de 1 513 \$ de la Mutuelle des municipalités du Québec accordé à la municipalité.

La levée de l'assemblée est proposée par Micheline Demers, appuyé par Marlène Doucet. Il est 19h26.

---

Robert Tessier, conseiller

---

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

*« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*